



Déclaration préalable de la CGT :

« Madame la Présidente,
A l'ordre du jour de ce Comité d'Etablissement figurent plusieurs points qui ont une répercussion sur l'emploi et la localisation des emplois.

Comme nous le redoutons, la remise en cause des petits sites et des boutiques, que vous jugez « non rentables », suivant des critères uniquement financiers, s'accélère.

Concarneau, Cleunay, Chateaubriand, Pornic, La Ferté Bernard, et demain.... ?

Selon vos critères sur l'ADPDL 11 boutiques sont susceptibles d'être fermées et 7 sur l'ADB.

Le Plan national de France Telecom qui prévoyait la fermeture ou la « franchisation » d'une centaine de boutiques sur 700 principalement sur les petits sites géographiques est en marche au détriment de l'emploi et du service public.

France Telecom pratique un dumping social sur le dos des salariés des « Mobistore » qui sont sous le régime de la convention collective du commerce, payés au SMIC avec des conditions de travail difficiles.

Vous affirmez que certaines boutiques ne sont pas rentables mais vous n'avez rien fait pour les conforter et nous aurons beaucoup de questions à vous poser sur ce point de l'ordre du jour notamment sur les modalités de reprise et l'avenir des personnels.

Ces choix traduisent bien la politique actuelle du groupe France Telecom qui en 2006 a accéléré sa transformation :

Mutation du RTC vers le tout IP, intégration des réseaux et des services autour d'une seule marque Orange, offres et financements de contenus, partenariats stratégiques, achats d'entreprises SI, organisation du Groupe par pays, ERC...

L'activité s'est encore plus orientée vers les services et le commerce (business) porteurs de valeur immédiate pour des investissements moindres.

Les investissements lourds comme le renouvellement des réseaux en fibre optique ou la R&D sont timides.

Déclaration préalable de la CFDT et de la CGT (voir ci contre)

Le point n°1 de l'ordre du jour n'est pas traité. Les PV seront approuvés à l'occasion de la réunion des anciens CE pour la dévolution des biens.

Point N°2 : les PV des 26 janvier et 1^{er} février sont adoptés. **Bernard Eliot** secrétaire du CE précise qu'ils seront mis en ligne sur Agora sur le site de la CE DT Ouest vers la mi-mars.

Point 3 – Validation de la composition des commissions CE

Bernard Eliot procède à la lecture de la composition des différentes commissions du CE :



Commission Emplois et Métiers

Président : Dominique LESEIGNEUR (SUD) **Membres SUD** : Frédéric LIEVRE et Alain LUCAS ;
Membres CGT : Fabrice JOLYS, Guy JOURDEN et Jean-Bernard PIGNON ;
Membres CFDT : Joël BARBU, Gérard DEBEAULIEU et Chantal ROCHOUX.

Commission Economie et Marché

Président : Jean-Marc CHIRON (CFDT) ;
Membre CFDT : Franck BESNARD ;
Membres CGT : Chantal CUISNIER et Daniel GATE ;
Membres SUD : Bertrand CUVELIER et Alain MARCHADOUR.

Commission Activités Sociales et Culturelles :

Président : Jacques FEREOL (CGT) ;
Membres CGT : Christian CORNUAILLE, Micheline FOUCHE, Nadine PLESSE ;
Membres SUD : Dominique CHASLE, Christian FOURNIER, François JOUENNE et Jean-Luc PIOGER ;
Membres CFDT : Franck BEAUMONT, Michel FILLION, Joël MARTIN et Nicole NARAÏNEN ;

☞ Suite commissions page 2

Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion ordinaire le **22 février 2007** de 10h12 à 19h08.
L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Approbation des PV** CE du 16/01/07
- 2) **Approbation des PV** des 26 janvier et 1^{er} février 2007
- 3) **Validation** de la composition des commissions CE
- 4) **Fonctionnement** de la commission ASC
- 5) **Point d'avancement** des travaux des commissions provisoires, RI et CHSCT
- 6) **Point d'information** transition CE vers CE DT Ouest
- 7) **Délibération du CE** remboursement des frais de déplacement
- 8) **Information** sur le rapport trimestriel de l'activité (T4/2006) : périmètres Bretagne et Pays de la Loire
- 9) **Présentation** de la déclinaison au périmètre de la DT Ouest de la documentation économique initiale de l'UES (partie FTSA)
- 10) **Evolution** du plan schéma directeur des boutiques : Agences Distribution Bretagne et Pays de la Loire, **information-consultation** sur la fermeture des boutiques
- 11) **Information-consultation** sur le transfert de l'activité UAT Ouest de Chateaubriant
- 12) **Information** sur le rapport trimestriel sur l'emploi (T4/2006) : périmètres Bretagne et Pays de la Loire
- 13) **Information** sur la campagne 2007 des entretiens individuels (**reporté**)
- 14) **Information** sur congés sabbatiques, créations d'entreprises, solidarité internationale
- 15) **Information** sur le plan schéma directeur de l'intervention à l'UI PDL (**reporté**)
- 16) **Information-consultation** sur le projet d'organisation des départements « intervention » à l'UIPDL (**reporté**)

Suite de la déclaration CGT

Autant d'inquiétudes pour les futurs revenus de l'entreprise, mais aussi l'accès à tous en tout lieu du territoire au droit à la communication.

Enfin, nous constatons cette obsession à considérer le salarié comme un coût et non la richesse principale de l'entreprise : poursuite de la casse de l'emploi, sous-traitance, « externalisation » d'activité, délocalisation, recrutement très parcellisé, formation au rabais, aucune reconnaissance des nouvelles qualifications suite aux incessantes mobilités...

Les exigences renforcées en matière de fonds propres pour distribuer généreusement des liquidités aux actionnaires transforment le travail en monnaie d'ajustement.

Flexibilité, précarisation, intensification du travail, un arsenal de mesures fragilisant tous les salariés mais aussi l'entreprise.

Rien de bien nouveau nous direz vous si ce n'est que ces choix s'accroissent et qu'une entreprise ne travaillant qu'autour d'objectifs financiers et à court terme ne peut véritablement se projeter sur l'avenir.

Il ne suffit pas de s'annoncer opérateur intégré si parallèlement, on accroît les disparités territoriales et tarifaires.

De même on ne peut pas demander d'incessants efforts au personnel et faire fi de ses attentes et revendications.

Contrairement à ce que certains tentent de nous faire croire, l'entreprise FT a des marges de manœuvre et peut effectuer d'autres choix notamment au niveau de l'emploi, du service rendu aux usagers, du maintien de boutiques et sites sur tous les territoires.

Le dividende par action versé aux actionnaires va augmenter de 20% !! Il passera de 1 à 1,2 euros, ce qui représentera entre 3 et 3,5 Milliards d'euros.

Rappelons que 500 millions d'euros/an suffiraient pour financer 10.000 emplois stables. Tout est dit !!!

Les élus CGT au CE de la DT ouest souhaitent que les Commissions emploi et métiers et économie et marchés du CE puissent travailler sur les dossiers en information/consultation pour éclairer le CE.

L'avis des CHSCT des Unités concernées nous est également indispensable.

Suite du Point N°3

Commission Formation professionnelle

Présidente : Anne KERSALE (SUD) ;

Membre SUD : Claude BARGAIN ;

Membres CGT : Claudine CHEFSON et un membre à désigner ;

Membres CFDT : Jean-Louis BIOU et Christian LEOST.

Commission Egalité professionnelle

Présidente : Marie-Pascale SAUPIN (CFDT) ;

Membre CFDT : Frédéric CHEVREL ;

Membres CGT : Martine GUENEUGUES et Véronique PAILLET ;

Membres SUD : Jean-Luc BLANCHARD et Marcelle LE BLOAS.

Commission Logement :

Président : Daniel GILLARD (CGT) ;

Membre CGT : Alain CHAZAL ;

Membres SUD : Christian FOURNIER et Loïc CLEMENT ;

Membres CFDT : Didier LE DOUARIN et Mireille VIVIER.

Commission Communication :

Président : Daniel GATE (CGT) ;

Membre CGT : Guy JOURDEN ;

Membres SUD : Thierry LELIEVRE et Dominique CHASLE ;

Membres CFDT : Catherine FREHEL et Nathalie LE HIR ;

Commission temporaire CHSCT :

Président : Bernard ELIOT (CGT)

Membre CGT : Guy JOURDEN ;

Membres SUD : Dominique LESEIGNEUR et Marie SCHOELINK ;

Membres CFDT : Gilles BARBIER et Bernard LE MEHAUTE.

Commission règlement intérieur :

Bernard ELIOT précise que cette commission avait été validée lors du dernier CE et a débuté ses travaux.

Président : Daniel GATE (CGT) ;

Membre CGT : Daniel GILLARD ;

Membres SUD : Thierry LELIEVRE et Frédéric LIEVRE ;

Membres CFDT : Joël BARBU et Franck BEAUMONT

Point n° 5 Point d'avancement travaux des commissions RI et CHSCT

Concernant le Règlement Intérieur (RI),

Daniel GATE informe qu'une réunion de la commission a eu lieu le 5 février 2007, une rencontre avec FT le 21 février et une autre réunion de la commission aura lieu le 26 février.

Bernard Eliot relate la tenue d'une réunion de la Commission CHSCT et rappelle les **prérogatives du CE au titre de l'article L236-6 du Code du travail disposant que** « Dans les établissements occupant habituellement cinq cents salariés et plus, le Comité d'Entreprise ou d'Etablissement détermine, en accord avec l'employeur, le nombre des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui doivent être constitués, eu égard à la nature, la fréquence et la gravité des risques, aux dimensions et à la répartition des locaux ou groupes de locaux, au nombre des travailleurs occupés dans ces locaux ou groupes de locaux ainsi qu'aux modes d'organisation du travail. Il prend, le cas échéant, les mesures nécessaires à la coordination de l'activité des différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. »

Le fonctionnement est également régi par l'accord IRP du 13 juillet 2006 dont l'article 5-2 dispose « que le cadre d'implantation des CHSCT est de la compétence du CE et qu'il appartient au CE de constituer les CHSCT au niveau des établissements secondaires listés ou d'adapter les dispositions pour tenir compte des spécificités locales. »

La Commission a initié des réflexions concernant l'implantation des CHSCT et leur base de création dans les unités en tenant compte, pour chacune d'entre elles, de l'étendue géographique, du nombre de salariés, du nombre de sites, du nombre d'établissements de délégués du personnel, des risques, et du, ou des, CHSCT précédent(s) Les organisations syndicales ont été invitées par la Commission à réfléchir à l'implantation des CHSCT.

Le CE adopte une résolution pour prolonger le mandat des élus aux CHSCT des Pays de La Loire.

☞ Suite page 3





Point n°5 CHSCT suite

Guy JOURDEN souligne que la Commission de coordination des CHSCT s'est réunie deux fois seulement, dans les deux DR, au cours des deux ans, au lieu de quatre fois comme cela était prévu. **Les élus CGT** demandent la réunion rapide des 2 commissions pour faire le bilan de l'activité HSCT. **La Présidente** accepte cette proposition.

Commentaire CGT : nous souhaitons que les futurs CHSCT soient au plus près des situations de travail. L'Etablissement DP serait le niveau de proximité adéquat. Un seul CHSCT par Unité ce n'est plus « réaliste » dans les UI qui concentrent les risques et comportent des dizaines de sites, à l'UAT Ouest qui s'étend sur 5 régions, à l'AVSC avec des plateaux sur 2 régions.

Point 9 – Présentation de la déclinaison au périmètre de la DT Ouest de la documentation économique initiale de l'UES (partie FTSA)

Les élus souhaiteraient disposer d'une cartographie des emplois par unité sur tous les sites FT de la DT Ouest. **Guy Jourden** confirme que la commission CHSCT a besoin de ces éléments pour travailler sur les périmètres. **M. Pétricola DRH** considère cette demande et fera le nécessaire pour fournir les éléments demandés.

Guy Jourden, en référence à Easy Neuf, demande si France Télécom envisage de proposer un terminal multimédia, si possible sous forme d'abonnement. **M. Philippe Maurice** ne peut répondre à cette question mais indique que la Live Box va évoluer de manière « surprenante » et qu'elle pourra être équipée d'un écran permettant un transfert de données sans recours à un micro-ordinateur.

Les élus s'inquiètent de la capacité de FT à faire face aux nouvelles offres avec 22000 suppressions d'emplois.

La Présidente admet que demain avec moins 22000 emplois, il ne sera plus possible d'effectuer toutes les activités d'aujourd'hui.

Commentaire CGT : cela veut dire : augmentation importante de la sous-traitance, délocalisations d'activité, abandon des activités qui dégagent peu de plus value, concentration des services sur de grands plateaux, fermeture de boutiques même rentables... mais également intensification du travail, chasse aux « temps morts », développement de la précarité.

Point N° 6 – Point d'information sur l'avancement des travaux relatifs à la transition des CE ancienne mandature vers le CE nouvelle mandature.

Les CE travaillent de façon indépendante dans l'attente de l'épuisement des prestations proposées sur les deux périmètres. Les opérations devraient être achevées à la fin du mois d'avril. La clôture des activités des 2 anciens CE devrait se faire au mois de mai.

Point 7 – Délibération du CE sur le remboursement des frais de déplacement des membres du CE et des Commissions.

Le CE DT Ouest adopte le système de remboursement du DT Bretagne 0,28 euros/km pour Véhicule Personnel, remboursement sur justificatifs pour train ou location de véhicule, identiques FT pour autres frais.

Point 8 – Information sur le rapport trimestriel de l'activité (T4/2006) : périmètres Bretagne et Pays de la Loire.

Evolution du parc mobile en métropole = +3,8 % **Le nombre de MVNO** augmente constamment et la grande distribution a intégré les opérateurs virtuels. pénétration dans l'Ouest inférieure au niveau national = - 20%. **La moyenne européenne de taux de pénétration a dépassé les 100 %.** France = 81%- Bretagne =61% et PDL= 66% Une grande partie des Bretons et des Ligériens font preuve d'un certain recul vis-à-vis de l'intégration des nouvelles technologies !! **dixit FT !! Le Conseil Régional de Bretagne** a lancé son plan Bretagne 2.0 afin de promouvoir le haut débit et le très haut débit (FTTH).

Neuf Cegetel a procédé à l'acquisition de **AOL France** et s'est particulièrement spécialisé avec le lancement de **l'offre « Easy Neuf »** il s'agit d'une box (modem routeur) sur laquelle s'adaptent un écran et un clavier, devenant ainsi un PC. Cette offre s'adresse aux clients non équipés d'ordinateur. **Commentaire CGT** : depuis des années nous demandons que FT propose un terminal multimédia en location !! FT a lancé un service de VOD (Vidéo à la demande) au cours du dernier trimestre de 2006. **SFR, fournisseur d'accès à Internet** suite rachat de **Tele2 France**, récupère 3 millions de clients fixes + 300 000 clients ADSL !! **SFR majoritaire (41%)** dans le capital de **Neuf Cegetel** s'oriente vers une stratégie d'opérateur intégré. **Free** lance la voix sur wifi et avait annoncé son intention d'orienter sa stratégie vers la FTTH (fibre vers le domicile), à Paris, en procédant au rachat de Citéfibre, l'opérateur parisien spécialisé dans ce domaine. **Les nouveaux opérateurs virtuels mobiles** se situent en particulier dans la grande distribution (**Auchan/SFR, Carrefour/orange, Leclerc/ ?**) **Darty lance la Darty-Box** utilisant son savoir-faire et son image de marque en la matière (SAV, installation) **Apple** annonce un terminal i-phone. **FT est premier opérateur** en Box, en ADSL et en VoIP...

Dernier trimestre 2006 : Fort recul de l'AVSC Ouest Atlantique. **Guy Jourden** et **Daniel Gate** interrogent FT sur les raisons de ce recul. **Commentaire CGT** : quand FT met les moyens en personnel les résultats sont bons! **Il faut créer de vrais emplois à FT !!**

Qualité de service : de mauvais résultats pour le rétablissement des lignes grand public !! **Guy Jourden** intervient pour dénoncer le délai de rétablissement de 3 semaines sur certaines zones comme Guingamp où le réseau est vétuste et le nombre de techniciens d'intervention très insuffisant. **Chantal Cuisnier** confirme cette dégradation du réseau avec une augmentation de 10% des signalisations de dérangement entre 2005 et 2006. **La Présidente** observe que des circonstances particulières se sont accumulées en fin d'année. En réponse à la question portant sur les investissements curatifs et préventifs, elle précise que des opérations préventives sont engagées sur le réseau dès le premier trimestre 2007. **Guy Jourden** sollicite des informations concernant la FIR (Force d'Intervention Rapide) dont la fonction est d'intervenir durant des épisodes climatiques particuliers. Aujourd'hui les entreprises sous-traitées capotées opèrent constamment en mode FTTH. Les élus dénoncent

Point 14 – Information sur le bilan congés sabbatiques, création d'entreprises et solidarité internationale. **En PDL** 2 demandes congés sabbatiques et 3 demandes congés création d'entreprises déposées et acceptées. **En Bretagne** 3 demandes de congés sabbatiques et 2 demandes congés d'entreprise acceptées et déposées

Point 10 – Evolution du plan schéma directeur des boutiques : Agences Distribution Bretagne et Pays de Loire, information-consultation sur la fermeture de boutiques.

En présence de Yann GUELLAFF (ADB) et de Patrick LE FOLL (ADPDL)

La Présidente rappelle que les élus sont liés à un devoir de discrétion vis-à-vis des informations qui leur sont fournies. Les obligations des élus et le caractère confidentiel des informations délivrées seront donc rappelés sur tous les documents qui seront adressés. **Bernard Eliot** s'étonne de ce rappel à l'ordre, sachant que le débat sur la confidentialité des documents a déjà eu lieu. Il avait été alors acté qu'à partir du moment où les éléments fournis ne concernaient pas des données économiques et avaient vocation à rester à l'intérieur de l'entreprise tout en servant au travail préparatoire des élus, la confidentialité ne



Suite du Point n° 10 : Fermeture des boutiques

Guy JOURDEN ajoute qu'à partir du moment où les personnes sont concernées par la fermeture d'un service et qu'il s'agit d'un simple projet de France Télécom, les élus sont en droit de prévenir les intéressés. **La Présidente** en prend bonne note.

Yann GUELLAFF présente ensuite les grandes lignes du projet, qui intègre trois parties : le plan schéma directeur de l'agence distribution proprement dite, un zoom sur les boutiques et les projets immobiliers à court terme. Il rappelle que FT utilise l'indice **Codata** qui définit le pouvoir d'attractivité de la zone commerciale.

La mise en place du concept Next a pour objectif d'aller, dans la mesure du possible, vers des **surfaces commerciales de 80 m² au minimum** avec un **back-office de plus de 40 m²**. Les espaces de **type Classique Store** accueilleront en centre-ville du SAU ou du SAV, du libre-service, des points d'échange express, des coins Pro et des coins de déstockage (bacs à soldes etc.). **Les centres commerciaux** intégreront de leur côté des **antennes SAU et SAV, du libre-service et du Pro**.

Quant aux Mégastores (Codata 5 et 6 suivant les emplacements où France Télécom a réussi à se placer), l'idée sera d'avoir au minimum **120 m² de surface commerciale et 50 m² de back-office** en exerçant en centre-ville comme en centres commerciaux avec des activités améliorées vis-à-vis du service offert par les points Classiques.

Commentaire CGT : depuis plusieurs années nous dénonçons la trop petite surface (en front comme en back) des accueils devenus boutiques. Plus d'espace pour les clients et les personnels, des conditions d'accueils améliorées (places assises) c'est très bien, **mais cela ne doit pas servir à « justifier » la fermeture des boutiques qui ne pourraient pas passer au concept Next.**

Patrick Le Foll annonce l'ouverture d'un **Mégastore** sur Nantes en 2007, rappelle l'ouverture de 5 nouvelles boutiques en 2006 **et confirme les projets de fermeture des boutiques de la Ferté Bernard et de Pornic.**

Il ajoute que **la boutique de Pornic** est aujourd'hui en **Codata 1** L'hypothèse de sa re-localisation n'a donc pas été retenue, sachant qu'il s'agit là d'un point de vente de 65 m² inférieur aux normes exigées par le concept Next pour un format de type **Classique Store**. S'agissant des ressources, les personnes concernées par cette évolution sont un manager et trois vendeurs. Pour le premier, une affectation sur une boutique nantaise est aujourd'hui à l'étude quand aux trois autres ils se verraient *a priori* proposer des ré-affectations sur les boutiques de Saint-Nazaire.

Patrick LE FOLL passe au cas de la **boutique de la Ferté Bernard**. Cette boutique est la seule de la ville en enseigne nationale et ne mesure que 42 m² pour un espace back-office notoirement insuffisant ! **Pour ce qui est des personnels concernés**, l'actuel manager sera réaffecté sur le réseau des boutiques du Mans et s'agissant des trois vendeurs, l'un partira à la retraite en mars 2007 et les deux autres seront réaffectés au Mans.

Commentaire CGT : sur la base de l'indice **Codata ce sont 10 boutiques qui sont menacées sur l'agence Pays de la Loire**. Le nombre d'actes commerciaux et le développement du chiffre d'affaire ne peuvent être les seuls critères à prendre en compte pour des boutiques qui assurent un réel service de proximité particulièrement à une population qui n'a pas accès aux nouvelles technologies et n'appelle pas facilement une Hot-Line.

La Boutique c'est aussi du conseil pour le fixe, du SAV et l'image de France Telecom opérateur historique de service public auxquels de nombreux citoyens sont encore attachés. Cela représente souvent un futur achat ainsi qu'une fidélisation de la clientèle. **Les élus et syndicats départementaux CGT considèrent que les projets de fermeture ligériens et bretons doivent être abandonnés et mettront tout en œuvre avec les personnels, les élus et la population pour parvenir à ce résultat.**

Yann GUELLAFF aborde la situation de l'AD Bretagne en rappelant que depuis 3 ans, le territoire breton a vu la création de 8 boutiques, la re-localisation de 5 autres et l'extension de 2 autres.

Il précise que le **Codata** n'est pas le seul critère pris en compte pour fermer une boutique. Pour lui la fermeture de Rennes Cleunay s'apparente plus à une re-localisation sur Columbia. Le nombre initial de salariés était de 4,4, ils ne sont plus que 2 aujourd'hui. L'un des salariés irait vers l'UAT et l'autre CDI Tiers Temps rejoindrait un autre boutique de Rennes.

Fabrice JOLYS rappelle que si le nombre d'agences a effectivement augmenté depuis 3 ans sur les deux AD, c'est parce que FT s'était aperçue que son réseau de distribution était plus petit que celui de SFR. **Or depuis le CCE d'octobre, FT est entrée dans une autre logique de « franchisation » d'une partie de son réseau de distribution en se séparant de 100 boutiques sur 700** (peut-être 200 sur les deux ans qui viennent). **Les points visés**, au travers de la classification Codata, sont principalement ceux qui sont **situés sur de petites zones géographiques**, le tout étant liée avec la politique de France Télécom de **désengagement sur les petits sites**. Quant au nombre d'actes commerciaux porté à chaque fois sur les documents, il devrait être systématiquement relié au nombre de vendeurs présents sur le point.

C'est ainsi qu'une boutique comme Cleunay comprend seulement 2 vendeurs et réalise un volant de ventes assez intéressant si l'on veut bien tenir compte également de la nécessité d'assurer tout le back-office avec si peu de personnes.

Il regrette qu'il manque tous les éléments concernant le plan de franchisation et les modalités de reprise des boutiques (essaimage ou recours à des opérateurs extérieurs ?). Il ajoute qu'il joint là une série d'une vingtaine de questions.

Yann GUELLAFF : **La boutique de Concarneau** est en **Codata** niveau 2 dans une ville où le ratio d'enseignes nationales est parmi les plus faibles. Concarneau est un secteur sans réelle zone d'activité marchande. La boutique fait elle-même 50 m² et ne peut donc entrer dans le concept Next. Actuellement, 6,65 ETP travaillent sur place et toute une démarche vise aujourd'hui au redéploiement prévisionnel des effectifs.

Le manager pourra être repositionné dans une boutique de Quimper, 2 vendeurs pourraient être transférés sur la boutique de Saint Corentin (puisque un des vendeurs de cette dernière souhaite partir vers l'AVSC), les deux CDI tiers-temps pourront être dirigés vers les 2 boutiques de Quimper et 1 vendeur pourrait aller vers l'AVSC. D'autres pistes sont également à l'étude pour les 2 personnes qui restent. **Il indique également que des contacts ont été pris pour l'ouverture d'un Mobistore sur Concarneau !**

Guy Jourden constate que la fermeture de Concarneau a fait l'objet de discussions avec des partenaires extérieurs, notamment Mobistore alors qu'en début de séance **la Présidente** a voulu donner des leçons de discrétion aux membres du CE !! Il insiste sur le fait que FT fait du dumping social en poussant à l'installation de Mobistore qui paye ses salariés au SMIC et ne rendront pas les mêmes services que les boutiques.

Fabrice Jolys évoque la question de l'essaimage en lien avec l'ouverture de Mobistore. **La Présidente** lui répond que c'est hors sujet.

Commentaire CGT : les boutiques que FT veut fermer sont rentables et sur des secteurs où il y a peu de concurrence. Un Mobistore n'aura donc aucun problème de rentabilité ou de chiffre d'affaire. Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur les choix de fermeture opérés par FT.

Chantal Cuisnier demande si la perte de chiffre d'affaire résultant de la fermeture des boutiques a été calculée. **Yann Guélauff** lui répond que Concarneau c'est seulement 1% du CA de l'ADB !!

Guy Jourden rappelle que le rôle du CE ne se réduit pas à donner des avis il peut amender les projets ou faire des propositions alternatives

Bernard Eliot : demande que les commissions Emplois/Métiers et Economie/marchés soient mandatées pour travailler sur ces projets et éclairer le CE dans son avis.

Suite sur autres points de l'ordre du jour dans le prochain numéro de Trait d'Union séance du 15 mars 2007

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>